

L'INSTITUT  
D'ETUDES  
SUPERIEURES

# D.C.G.

**Diplôme de Comptabilité et de Gestion (diplôme d'Etat)**

- ▶ **Les candidats**
  - L1** : Titulaires du baccalauréat général ou STMG (avec mention)
  - L2** : Candidats issus de L1, titulaires du BTS CG ou du DUT GEA-GCF
- ▶ **La sélection** : A partir de janvier 2021, étude dossier scolaire + entretien de motivation
- ▶ **Le début des cours** : Début septembre 2021
- ▶ **Le rythme d'alternance** : 2 jours de cours par semaine, 3 jours en entreprise.
- ▶ **Les "plus" de l'INES**
  - Aide active à la recherche d'un employeur
  - Organisation d'un forum de recrutement en alternance
  - Collaboration avec des entreprises et cabinets de référence
  - Trois examens blancs par an & contrôles de connaissances réguliers
  - École préparatoire à l'expertise comptable

Aucun frais de dossier ou d'inscription. Les frais de formation sont totalement financés grâce au contrat d'alternance (professionnalisation ou apprentissage).

## ▶ Répartition sur 3 ans et temps de préparation :

Unités d'Enseignement	Intitulés	L 1	L 2	L 3
UE 1	Fondamentaux du droit	150 heures		
UE 2	Droit des sociétés et des groupements d'affaires		150 heures	
UE 3	Droit social		150 heures	
UE 4	Droit fiscal		150 heures	
UE 5	Économie contemporaine	200 heures		
UE 6	Finance d'entreprise			150 heures
UE 7	Management			200 heures
UE 8	Systèmes d'information de gestion	200 heures		
UE 9	Comptabilité	170 heures		
UE 10	Comptabilité approfondie		170 heures	
UE 11	Contrôle de gestion			200 heures
UE 12	Anglais des affaires	150 heures		
UE 13	Communication professionnelle			Méthode + suivi + simulations

## ▶ Un corps professoral de très haut niveau, composé de membres du jury de l'examen :

Unités d'Enseignement	Professeurs	Diplômes
UE 1	Cécile MALARA	Maitrise de droit des affaires
UE 2	Géraldine BARBIN	DEA de droit des affaires
UE 3	Cécile MALARA	Maitrise de droit des affaires
UE 4	Fabrice ZARKA	Expert-Comptable
UE 5	Frantz BADUFLE	Agrégation des sciences économiques
UE 6	Cécile DE LAGARDE	DEA de comptabilité & finance
UE 7	Gabrielle SIMON	Master Management - Dauphine
UE 8	Marie-Hélène LASSALLE	Diplôme Ingénieur Polytechnique Féminine
UE 9	Patrick COUDERC	Doctorat de gestion
UE 10	Hervé JAHIER	Agrégation d'économie gestion - Expert-Comptable diplômé
UE 11	Baptiste DIDIERLAURENT	Agrégation d'économie gestion
UE 12	Jean-Christophe BAUZIN	DEA d'anglais
UE 13	Cécile DE LAGARDE, coordinateur et, selon le sujet du rapport, les autres enseignants	

A l'INES, chaque année, vous pouvez opter pour une préparation sous statut étudiant.

**34**  
boulevard  
Hausmann  
75009  
Paris

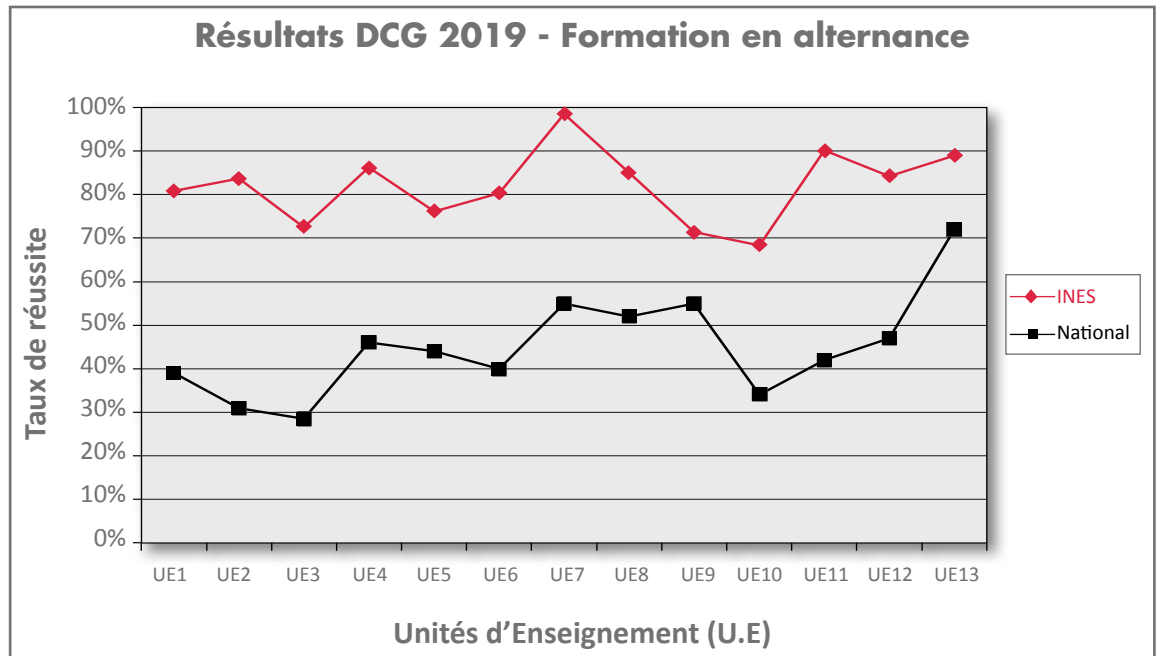
téléphone  
**01 42 46 24 64**

e-mail  
**contact@ines-  
expertise.fr**

► **Des taux de réussite supérieurs à la moyenne nationale :**

A la session 2019, **82 %** des étudiants inscrits à l'INES ont obtenu le D.C.G suite à une préparation en alternance :  
 ☞ **96 %** d'entre eux ont poursuivi leurs études en D.S.C.G.  
 ☞ **4 %** ont opté pour un autre Master ou intégré la vie professionnelle.

A la session 2020, **50 %** des étudiants ont validé le D.C.G dès juillet, sur la base du contrôle continu.



► **Les conditions d'examen du DCG (période des examens : fin mai)**

Epreuves nationales	Durée	ECTS	Coefficients
1. Fondamentaux du droit	3 h	14	1
2. Droit des sociétés et des groupements d'affaires	3 h	14	1
3. Droit social	3 h	14	1
4. Droit fiscal	3 h	14	1
5. Économie contemporaine	4 h	14	1
6. Finance d'entreprise	3 h	14	1
7. Management	4 h	14	1
8. Systèmes d'information de gestion	4 h	14	1
9. Comptabilité	3 h	14	1
10. Comptabilité approfondie	3 h	14	1
11. Contrôle de gestion	4 h	14	1
12. Anglais des affaires	3 h	14	1
13. Communication professionnelle	1 h	12	1

► **Les conditions et modalités de validation du DCG :**

- ⇒ Le Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves constitutives du diplôme, sans note inférieure à 6 sur 20.
- ⇒ Les candidats qui n'ont pas rempli les conditions pour obtenir le diplôme conservent durant huit sessions la note obtenue à chacune des épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 10 sur 20. **Les notes ne peuvent plus être conservées plus de 8 sessions.**  
 Une note comprise entre six et moins de 10 peut être gardée pour compensation ultérieure. Une réinscription aux épreuves l'annulera automatiquement.  
 Pour une session donnée, la moyenne générale est calculée en fonction des notes antérieures et de celles nouvellement acquises en appliquant le coefficient 1 à toutes les UE (y compris pour les notes obtenues avant 2019).

*En ce qui concerne l'épreuve facultative, seuls les points obtenus au dessus de 10 sur 20 s'ajoutent au total des points servant au calcul de la moyenne générale, sous réserve d'avoir passé au moins quatre épreuves.*